

Société suisse des
ingénieurs et des architectes

Sia Norme
Edition de 1988

318

Remplace la norme SIA 141, édition de 1963

Aménagements extérieurs

PRÉAMBULE

L'aménagement du paysage et des jardins met en relation l'environnement naturel et les ouvrages construits. Il échappe, plus que d'autres secteurs de la construction, à la normalisation, car il dépend de multiples rapports écologiques entre éléments naturels et artificiels, et la complexité des causes et des effets est telle qu'on ne pourra que rarement utiliser des solutions types.

Les critères de qualité d'exécution définis ici se réfèrent à des solutions conventionnelles actuelles. On pourra adapter ce standard pour chaque projet spécifique, en convenant avec le maître de l'ouvrage des arrangements nécessaires.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
0 Domaine d'application	3
PARTIE TECHNIQUE	
1 Terminologie	4
2 Etude du projet	5
3 <i>Mode de métré*</i>	
4 Matériaux	5
4 1 Terre végétale.....	5
4 2 Plantes.....	6
5 Exécution	7
5 1 Protection des arbres	7
5 2 Travaux de terrassement.....	7
5 3 Accès, places, escaliers	8
5 4 Plantation et ensemencement	9
6 <i>Protection *</i>	
PARTIE ADMINISTRATIVE	
7 Prestations et fournitures	10
7 1 Mise en soumission et offre.....	10
7 2 Devoirs particuliers des parties	10
7 3 Etendue des prestations.....	11
7 4 Mode de métré.....	12
7 5 Garantie.....	13
ANNEXE	
Publications	14
Approbation et entrée en vigueur	16

* Ces chapitres, usuels dans les normes SIA, ne sont pas abordés dans la présente norme.

Membres de la commission SIA 318 «Aménagement extérieurs»

Président:	B.H. Matti, architecte SIA, Berne	SIA
Membres:	H.R. Abbühl, architecte SIA, Berne	SIA
	P. Bauer, Zurich	FSAP
	H. Dingetschweiler, Wettswil	VSG
	G. Glauser, Arch. SIA, Lausanne	SIA
	F.J. Meury, Bern	USSP
	R. Spaltenstein, Bassersdorf	VSG
	F. Vorlet, Villars-sur-Glâne	AHSR
	K. Woodtli, Bern	FSAP
Conseillers:	Dr. F. Jäggli, Zurich	Institut fédéral d'agriculture
	W Nossek, architecte SIA, Troinex	SIA
	J. Poffet, Oeschberg-Koppigen	VSG

La version française de la norme SIA 318 a été mise au point par la commission SIA «Traductions en langue française».

Approbation et entrée en vigueur.

La présente norme SIA 318 «Aménagements extérieurs» a été approuvée par l'Assemblée des délégués de la SIA le 28 mai 1988 à Berne.

Elle entre en vigueur le 1er novembre 1988.

Elle remplace la norme SIA 141 «Conditions et prescriptions de métré pour l'aménagement de jardins» du 17 mai 1963.

Le président: Prof. Dr. J.-C. Badoux
Le secrétaire général: Dr. U. Zürcher

Copyright © 1988 Zurich by SIA

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie, intégrale ou partielle (photocopie, microcopie), de mise en programmes d'ordinateurs et de traduction sont réservés.